

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 20 octobre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, Adjointes au Maire
M. Daniel BROCKER, M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTMANN, M.
Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, Mme Amandine MARTIN, M.
Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK,
M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH
Anne HEUBERGER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :

**9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-
Culturel – Maison des Associations**

RAPPORTEUR : Mme Christine GILL

DELIBERATION D20102022/08

9.2. Foyer Socio-Culturel et Maison des Associations : Tarification 2023-2025 en période hivernale

La commune met à disposition des salles de réunion au Foyer Socio-culturel, ainsi que la Maison des Associations auprès de nombreux partenaires. Une tarification à l'heure a été votée en 2020.

Les tarifs de location n'ont pas évolué depuis 2020, compte tenu de la crise sanitaire que notre pays a traversé et des nombreux reports d'évènements.

Cependant la crise énergétique actuelle a fait bondir les prix de l'énergie, tout comme l'inflation générale, multipliant par 12,8 le coût de la fourniture de gaz.

Il est proposé d'instituer un forfait spécifique pendant la période hivernale allant du 1^{er} octobre au 31 mars. Il est cependant proposé de ne pas imposer de forfait énergie aux associations castinétaines qui bénéficient

de ces mises à disposition au Foyer Socio-culturel ou la Maison des associations, afin de ne pas générer de difficultés financières, aussi bien pour les associations, que pour les participants.

MAISON DES ASSOCIATIONS ET FOYER SOCIO CULTUREL

Mises à dispositions onéreuses uniquement.

Tarifs été et hiver, applicables à partir du 01/11/2022

- Tarif été : selon délibération du 25 juin 2020 : 15 € de l'heure.
- Tarif hiver (du 01/10 au 31/03) : nouvelle proposition à 25 € de l'heure.

Vu l'avis de la commission,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau tarif spécifique à 25€ de l'heure, en période hivernale, lors des mises à disposition onéreuses, selon les conditions énoncées ci-dessus.

PRECISE que les présents tarifs sont valables pour toute nouvelle convention onéreuse signée après le 1^{er} novembre 2022.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE



DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 25 octobre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

